Visite du Ministre de la Mer aux Portes-en-Ré pour le projet de ZMEL porté par la Mairie

vendredi 18 août 2023, par lpe

Hervé Berville, Secrétaire d'Etat chargé de la Mer a mis à profit son séjour de vacances à l'Ile de Ré pour venir visiter les sites de mouillage des Portes-en-Ré que la Commune souhaite aménager.

Pas de répit estival pour le premier responsable des activités maritimes en France présent en Mairie et sur l'estran, aux côtés du Maire Alain Pochon, de ses adjoints et de la DGS, afin de prendre connaissance du projet de ZMEL (Zone de Mouillages et Equipements légers) que la petite municipalité de 600 habitants porte depuis 2020 et l'arrivée de la nouvelle équipe municipale.

Le projet est d'importance pour la Commune et ses habitants permanents comme saisonniers car il concerne 5 sites différents : Gros Jonc, la Loge et l'Anse Fourneau, la Patache, Le chenal du Riveau et la Grande Jetée.
Le souhait de la Mairie et des usagers interrogés par sondage en 2021 (plus de 50% des habitants ont répondu) est que les sites soient aménagés avec des dispositifs de mouillage innovants et respectueux de l'environnement. Or ce souhait, qui vient solutionner une situation historique de non-respect de la législation en vigueur en matière d'occupation du domaine public maritime se heurte à un régime d'autorisation administrative préalable nécessaire, mais particulièrement lourd.

Dès 2020, la Commune s'est entourée des services de bureaux d'études spécialisés dans le domaine maritime et l'environnement pour porter un projet soucieux de l'amélioration environnementale et paysagère du site, qui réponde aux différents enjeux.
Ainsi, grâce à ces études préalables, la Commune a présenté un projet d'aménagement des mouillages qui présente plusieurs avantages : une occupation très limitée dans le temps (avril à octobre), retour des paysages à l'état sauvage de l'automne au printemps, suppression de tous les déchets et épaves actuellement sur le site, meilleure gestion du stationnement des annexes et proposition aux usagers de services améliorant la sécurité des personnes et des biens sur chaque mouillage. Le but est d'éviter les accidents de personnes et le risque environnemental, notamment lors du transport des nourrices de carburant à bord des bateaux par leurs usagers.
Pour rappel, le site comporte aujourd'hui un nombre indéterminé et très fluctuant de navires au moment fort d'occupation (15 juillet-15 août). La Commune souhaite organiser ces mouillages sur les cinq sites pour contingenter ce nombre et sortir de cette situation de non-droit.

En prenant appui sur une étude menée par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, la Mairie des Portes en Ré a modifié le tracé des zones de mouillages pour tenir compte de la présence de récifs d'hermelles et d'herbiers de zostères naines.
De surcroit, le projet de ZMEL a permis de réfléchir au système même de mouillage en mobilisant un partenariat avec l'Université de Pau-Adour et un laboratoire de génie mécanique qui teste actuellement, dans le cadre de travaux de thèse, la résistance d'un béton biosourcé dans lequel le sable a été remplacé par du broyat de coquilles d'huîtres issu des déchets d'huîtres des parcs des Portes-en-Ré, selon le

principe du recyclage et de l'économie circulaire. Ces bétons biosourcés pourront servir à fabriquer des plots de mouillages mis à disposition par la Municipalité, en remplacement des pneus remplis de bétons ou autres machines à laver (!) actuellement utilisés.
De la même façon, pour remplacer les chaines métalliques qui relient les plots de mouillage au bateau et raguent sur le fond, la Municipalité a identifié de nouveaux matériaux textiles, très résistants, qui pourront leur être substitués, évitant cet impact sur les fonds marins.

Sur la base de ces éléments, la Mairie des Portes-en-Ré a présenté à l'Administration en mars 2022 un dossier de demande d'autorisation au cas par cas pour ce projet d'aménagement. Elle s'est alors vue renvoyée vers l'application stricte du code de l'environnement avec l'obligation de fournir une étude d'impact.
L'étude d'impact nécessite d'importants compléments d'analyses scientifique et urbanistique qui impliquent des budgets importants.
Le projet et cette situation ont été décrits au Ministre qui après un entretien privé avec le Maire et son équipe restreinte s'est rendu sur l'estran, à La Loge et La Patache où plusieurs élus de l'Ile de Ré les ont rejoints, pour constater que la situation actuelle, hors aménagement, est anarchique, dangereuse (objets métalliques affleurant à marée basse servant de mouillage) et défavorable à l'environnement.

Le Ministre s'est montré très à l'écoute, soucieux de voir aboutir ce dossier qu'il a jugé innovant et très intéressant et il a proposé une réunion de coordination entre les différents services administratifs concernés et la Mairie au Ministère, fin septembre.
Il a rappelé que le Ministère souhaite développer les ZMEL sur l'ensemble du littoral métropolitain et ultra-marin selon le principe d'un aménagement concerté des littoraux au profit d'une bonne gestion environnementale de ces sites sensibles et il a salué le travail déjà réalisé aux Portes-en-Ré par un Maire dont il a loué le dynamisme.

Abonnez Vous!